

Le Cap Magazine

Bulletin municipal d'information n° 46 - janvier / février 2013



ACTUALITÉ

Fest-Noz, patrimoine de l'humanité
Féminin Pluri'Elles

ENVIRONNEMENT

Les chenilles processionnaires
Débat public sur le projet de création d'un
parc éolien en Baie de Saint-Brieuc

DOSSIER

Le Service de Transport de la commune
Projet d'extension de l'EHPAD

PORTRAIT

Le Secours Catholique



NUMÉRO 45

Actualité p 4 à 8

Le Père Noël s'est arrêté à l'école
Erquy en blanc
6 nouvelles chaînes gratuites de la TNT
Nouveau conciliateur de justice
Travaux en cours
Collecte des déchets en porte à porte
Le Fest-Noz, patrimoine du monde
La Coquille Saint-Jacques à Montmartre
Landes & Bruyères
Féminin Pluri'Elles

Environnement p 9 à 10

Les Chenilles Processionnaires
Débat public sur le projet de création d'un parc éolien

Dossier Social p 11 à 13

Le Service de Transport de la commune
Projet d'extension de l'EHPAD
Lotissement de Saint-Pabu
Maison des Services à la Personne Côte de Penthièvre
Portage des repas à domicile
Zoom sur la Maison des familles

Economie p 14 à 15

Plaisance

Conseils Municipaux p 16 à 22

Résumés novembre/décembre/janvier

Culture p 23

Chroniques littéraires

La Tribune p 23

Portrait p 24

Le Secours Catholique

Le Cap Magazine

journal municipal d'information bimestriel

Directeur de la Publication : Christiane Guervilly.

Responsable de Rédaction : Yves Pelle.

Conception : Alban Sorette

Mise en page : Linda Roy

Ont participé à ce numéro : Sylvie Bouvet, Henri Dubois, Christiane Guesnet, Bernadette Laithier, Fabienne Lesvenan, Jean-Paul Manis.

Photographies : Fabienne Lesvenan, Alban Sorette.

Impression : ICH Imprim' Color Hercouët - Lamballe - papier recyclé cyclus print 115g.

Distribution : La Poste.

Mairie

11, square de l'Hôtel de Ville - BP 09

22430 ERQUY

Tél : 02 96 63 64 64

www.ville-erquy.com



Etat Civil

Naissances

BLIN Judikaël, 2 janvier 2013 - REVERT Anaïs, 24 janvier 2013 - LE GALL Lina, 4 février 2013 - URBAN Léo, 11 février 2013.

Mariages*

1 mariage a été célébré à la Mairie d'Erquy depuis la parution du dernier Cap Magazine. Le couple a refusé la publication de ses coordonnées.

Décès

TOGNON Gabriel, 6 décembre 2012 - GUÉGAN Georgette veuve RONXIN, 13 décembre 2012 - MICHAUD Roland, 10 décembre 2012 - LLORET Pascal, 17 décembre 2012 - LARMET Gérard, 28 décembre 2012 - GOURMAUD Marie-Angèle veuve CAILLON, 1^{er} janvier 2013 - ANDRÉ René, 3 janvier 2013 - LEMOINE Jean-Claude, 4 janvier 2013 - RICHARDOT Marcelle veuve LONCLE de FORVILLE, 13 janvier 2013 - MORELLE Edmonde épouse MARCHANT, 12 janvier 2013 - MARBAUD de BRENIGNAN Alain, 27 janvier 2013 - DEFAUX Mireille veuve MORIENVAL, 27 janvier 2013 - LAURIN Françoise veuve MULET, 23 janvier 2013 - NOËL Daniel, 31 janvier 2013 - THÉRY Louisiane veuve CABARET, 2 février 2013 - PÉRICHON Joseph, 7 février 2013 - HAVY Célestine épouse BROUARD, 12 février 2013 - CORNILLOT Marguerite veuve DARLEY, 17 février 2013.

Agenda

L'Ancre des Mots

Festival du Théâtre Amateur des Côtes d'Armor

Le thème de cette édition 2013 est "la crise ... et vous trouvez ça drôle !". Les crises sous toutes leurs formes, surtout celles d'en rire.

Au programme :



Vendredi 5 avril - 20h30

une pièce longue : *J'aime beaucoup ce que vous faites* par C.R.E.P.(à) D.E.D.E.E. - une pièce courte par Vent de Liberté (Erquy).

Samedi 6 avril - 20h30

4 pièces courtes, avec les troupes : Le 5^{ème} éléphant (Dinan), Au tour de Clo (Rennes), Les diseurs de mots (Lannion), Impro academy (Haubourdin), L'Amicale Laïque de Loudéac.

Dimanche 7 avril - 15h00

une pièce longue : *Paradise Blues* par l'Amicale Laïque de Loudéac - Pièces courtes par Les Têtes de l'Art (Plouagat) - C.R.E.P.(à)D.E.D.E.E.

DIFFICILE DE PRÉSENTER DES VŒUX À LA POPULATION ET AUX FORCES VIVES DE LA COMMUNE DANS LE CONTEXTE DANS LEQUEL NOUS SOMMES EN CE DÉBUT 2013.

Depuis le début de la crise, chaque année nous espérons voir le bout du tunnel, et chaque année de nouvelles difficultés apparaissent. L'économie a beaucoup de mal à se redresser, et les nouvelles règlementations européennes et environnementales notamment, complexifient nos dossiers communaux... mais pas seulement.

Les entreprises sont aussi confrontées à ces nouvelles exigences... et au final ce sont les particuliers qui, en bouts de chaînes, impuissants en assumant les conséquences dans leur vie quotidienne...

Et pourtant on ne peut plus attendre que tout aille bien pour s'occuper de notre environnement, il va nous falloir mettre en lien économie et écologie...

Lors du Débat des Orientations Budgétaires nous avons présenté au Conseil Municipal les projets importants pour la commune à lancer en 2013. En dehors des actions déjà lancées, et inscrites dans nos programmes pluriannuels d'investissement on peut mettre en évidence :



- Une étude prospective foncière sur le centre de la commune avec comme objectif d'accroître nos capacités de logements, de maintenir les services et de garder le dynamisme de notre centre-ville. Nous disposerons pour l'automne d'une vision à moyen et à long terme sur nos potentiels.
- La création d'un nouveau lotissement communal au village de Saint-Pabu, comprenant des lots en accession à la propriété, du locatif social et des logements pour travailleurs saisonniers ;
- Le projet d'agrandissement de l'EHPAD de l'Horizon Bleu en Foyer logement
- La Zone d'Aménagement Concertée de la Couture où nous déciderons de l'aménageur en 2013, et pour laquelle nous avons positionné dans le dossier d'étude 25 % de logements locatifs ;
- L'étude menée par les professionnels de santé pour la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale à laquelle les élus apportent leur soutien le plus total, dans le but d'attirer de nouveaux médecins tout particulièrement ;
- Une étude paysagère et urbaine de l'entrée de ville de Caroual, sur une zone allant du Viaduc à la plage, et prenant en compte les problématiques de sécurité, et d'environnement ;

Avec la Communauté de Communes Côte de Penthièvre nous travaillons sur l'emploi et l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire. De nouvelles Zones d'Activités sont en cours, et le Service Economie accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches.

La marge de manœuvre n'est pas grande, nous devons aujourd'hui plus qu'hier, avoir une vision à long terme, travailler sur plusieurs cibles à la fois, logement et travail, service public et utilisation raisonnée de l'argent public, qualité de vie et bien vivre ensemble.

Le bel hiver peut être... nous donnera un bel été,

Vos projets et votre investissement dans la vie et dans la société vous enrichira de façon certaine et nous fera tous progresser !

Très beau printemps à toutes et à tous !

Christiane GUERVILLY
Maire d'Erquy



LE PÈRE NOËL S'EST ARRÊTÉ À L'ÉCOLE



Le Père Noël à l'école publique Joseph Erhel.

Le père Noël a fait une halte à l'école publique d'Erquy juste avant les vacances ; il nous a confié qu'il avait entendu dire que les enfants avaient été très sages et il voulait les féliciter personnellement.

Alors qu'il déposait les cadeaux au pied du sapin dans chaque classe, il a entendu la musique de Noël dans la cantine. Lorsqu'il est entré, il a été convaincu de la sagesse des écoliers installés autour des tables pour le goûter. Il a accompagné les élèves dans les classes pour qu'ils découvrent leurs nouveaux jeux et les paquets de friandises. Une fois reposé et après avoir discuté avec les enfants, le Père Noël a dû repartir pour continuer ses livraisons.

La Municipalité a commandé les jouets au Père Noël et offert le goûter grâce à l'équipe de la cuisine municipale, et l'Amicale Laïque a permis aux élèves de CM d'assister à une projection à l'Armor-Ciné.

Laurence NICOL

Adjointe au personnel, aux écoles, à la jeunesse

4

ERQUY EN BLANC

Vendredi 18 janvier 2013, les équipes du Centre Technique Municipal ont été sur tous les fronts. Bien avant le lever du soleil, dix agents étaient déjà à pied d'œuvre pour rendre les conditions de circulation (en véhicule ou à pied) moins difficiles aux réginiéens. Ils sont intervenus toute la journée :

- Travaux de déneigement des routes avec le chariot télescopique transformé en chasse-neige de 5h30 à 17h00,
- Travaux de déneigement (à l'aide de pelles et de sel) des écoles, du collège, de la mairie et de la Poste de 6h30 à 8h30,
- Travaux de déneigement (à l'aide de pelles et de sel) des trottoirs du centre-ville et des Hôpitaux de 8h30 à 12h00,

- Pose de sel sur les points singuliers (cédez le passage, stop) de l'ensemble de la commune de 13h30 à 17h00,

- Aide aux véhicules en difficulté, transport des repas préparés par le restaurant municipal, ...

Merci à tous !



Déneigement rue Foch.

SIX NOUVELLES CHÂÎNES GRATUITES DE LA TNT ARRIVENT À ERQUY

Le 26 mars 2013, 6 nouvelles chaînes de la TNT en Haute définition seront disponibles (il s'agit de HD 1, Chérie 25, l'Equipe 21, 6 TER, RMC Découverte 24 et Numéro 23) conformément au calendrier de déploiement publié par le CSA. Il est important de noter que seuls les téléspectateurs équipés d'un matériel compatible avec la Haute Définition (téléviseur TNT HD et/ou adaptateur TNT HD) pourront recevoir les 6 nouvelles chaînes.

L'arrivée de ces nouveaux programmes implique une nouvelle numérotation des chaînes ainsi que des changements de canaux : 30 changements de canaux auront lieu dans la nuit du 25 au 26 mars 2013.

Si, après ces changements de canaux, vous ne recevez plus les chaînes que vous recevez auparavant, lancez une recherche et mémorisation des chaînes.

Si vous résidez en habitat collectif, vous devez d'ores et déjà contacter votre syndic pour vous assurer que l'antenne de réception collective a bien été adaptée pour l'arrivée des nouvelles chaînes de la TNT.

Pour tout savoir sur l'opération et les démarches à suivre en cas de difficulté à capter les chaînes après le 26 mars, contactez l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) par téléphone au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 (prix d'un appel local) ou par internet : www.recevoirlatnt.fr.

NOMINATION D'UN NOUVEAU CONCILIATEUR DE JUSTICE POUR NOTRE CANTON

Monsieur Antoine SALMON a été nommé conciliateur de justice pour le canton de Pléneuf-Val-André par ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel de Rennes en date du 2 janvier 2013, sur proposition du Juge d'instance de Saint-Brieuc, après avis du Procureur Général en remplacement de Monsieur Jean-Luc DUBOS appelé à d'autres fonctions.



Faire appel au conciliateur de justice permet aux personnes de régler leurs problèmes à l'amiable et d'être accompagnés dans la recherche de compromis négociés très rapidement entre les parties, cela évitant bien souvent d'avoir recours à un procès long et coûteux pour aboutir dans certains cas à des décisions de justice imposées.

L'action totalement bénévole du conciliateur concerne les conflits entre particuliers, avec les entreprises, les artisans.

Si vous rencontrez par exemple : des troubles de voisinage, des dettes impayées, les malfaçons, les litiges de la consommation, les problèmes locatifs ou de copropriété, ... etc. n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le conciliateur de justice.

Permanence en Mairie d'Erquy :

le premier et le troisième mardi de chaque mois,
l'après-midi de 14h00 à 16h30,

uniquement sur rendez-vous

à l'accueil de la Mairie.

Tél : 02 96 63 64 64.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux au village de Saint-Pabu

La commune a acquis en 2012, l'ancienne colonie de Saint-Pabu située tout près de la chapelle. En début d'année les deux bâtiments obsolètes ont été désamiantés et démolis. Le bâtiment en bon état sera confié à la Communauté de Communes afin d'y aménager des appartements pour travailleurs saisonniers, et d'autre part un lotissement communal est en projet sur la partie constructible du terrain. Ainsi 7 lots seront disponibles à la vente courant 2013 en accession à la propriété pour des primo accédants, et un terrain sera confié à Côtes d'Armor Habitat pour y réaliser 5 logements sociaux.

Démolition et désamiantage de bâtiments à Saint-Pabu.



Par ailleurs une tranche de travaux « eaux usées » sera réalisée ce printemps pour le secteur de Saint-Pabu.

Démolition

La maison de l'angle de la rue des Landettes et de la rue Saint-Michel a été démolie également afin d'améliorer la sécurité de ce carrefour.

Le chauffage à l'église

Suite à un incident, la chaudière de l'église fonctionne très mal depuis mi-janvier, elle ne semble pas réparable. L'étude d'un éventuel changement de mode de chauffage a été confiée à un cabinet spécialisé. Les délais de procédure d'appel d'offre ne permettront sans doute pas de la remplacer avant la fin du printemps. Le remplacement de la chaudière pourra être envisagé pour être opérationnelle à l'automne 2013. Merci pour votre indulgence.

Henri Dubois

Adjoint Voirie, réseaux, patrimoine, pêche

COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte (bacs jaunes), la Communauté de Communes Côte de Penthièvre a souhaité généraliser également la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire.

Cela s'accompagne de la suppression de la quasi-totalité des bacs collectifs sur certains secteurs de la commune (La Couture, La Gambaderie, Le Verger, Le Guégoude, Saint-Cano, La Billauderie, Saint-Aubin, Le Plessis Pestel, ...).

En l'occurrence, les résidents des secteurs concernés

doivent être munis d'un bac individuel pour les ordures ménagères et d'un autre pour la collecte sélective.

Si vous êtes résidents de ces secteurs et que

vous n'avez pas vos bacs, merci de prendre contact avec : Communauté de Communes Côte de Penthièvre 02 96 32 98 90 - www.cdc-cote-penthievre.fr



LE FEST-NOZ AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

Le fest-noz breton a été inscrit mercredi 5 décembre 2012 au patrimoine immatériel de l'humanité par un comité intergouvernemental de l'Unesco, réuni à Paris.



Danseurs en bord de mer.

Le fest-noz « célèbre l'importance des danses et des musiques traditionnelles pour les communautés bretonnes, formant des rassemblements communautaires transmis de génération en génération, recréés et réinventés au fil du temps », écrit le comité pour justifier sa décision.

Un millier de festoù-noz (le pluriel de fest-noz en langue bretonne) sont organisés par an, « avec des fréquentations pouvant varier d'une centaine à plusieurs milliers de personnes », écrivait la France dans son dossier de candidature, « Symbole majeur de l'identité et de la culture bretonne, il se caractérise par une grande chaleur humaine, et de la convivialité ».

A Erquy l'aventure « danse bretonne » a commencé de façon modeste en 1989 suite à la rencontre fortuite de Claude Galichet et de Raymonde Tranchant à qui il a proposé d'apprendre la danse bretonne. Bon choix car Raymonde avait une disposition naturelle pour la danse et l'oreille musicale. Elle fut rejointe par « Dédée », Aimée, Julien, Alphonse, Roger et bien d'autres ... 25 en tout avec de la musique enregistrée puis accompagnés par Jean Lévêque et Charlie à l'accordéon, Hélène à la vielle.

Après quelques mois d'un apprentissage assidu, le groupe était prêt à se produire à Roz Armor en tenue très simple - jupe noire et chemisier blanc pour les femmes.

En été chaque mardi soir une initiation à la danse était proposée aux touristes par le biais de Cap Armor sous la souriante direction de Raymonde qui remplaçait Claude parti en villégiature. Ce qui fait qu'au départ de Claude pour raison de santé, Raymonde a pris le relais sans problème.

L'initiation du samedi après-midi était un rendez-vous incontournable pour beaucoup, l'apprentissage se faisait dans la détente et la bonne humeur avec la participation des musiciens Jean Claude Versabeau ou de René et Solange.

Le groupe costumé allait à la rencontre de tous les publics : enfants en vacances à la Maison Fleurie de Caroual, élèves de CM1 de l'école publique qui se sont produits à l'Ancre des Mots, retraités au Foyer-Logement, nos amis belges lors de manifestations à Oupeye dans le cadre du jumelage, et bien entendu les touristes lors des différentes fêtes, ce qui participait à l'identité bretonne d'Erquy.

Cela représentait des heures de répétition pour le groupe qui se retrouvait chaque semaine à la salle des Fêtes. Hélas en 2009 des problèmes de dos ont contraint Raymonde à arrêter ce qui était devenu pour elle « une passion », l'une des danseuses du samedi Marie-France Bonifait a alors repris le flambeau.

Une association fut créée « Les Lavandières » en référence à une danse traditionnelle et pour rappeler qu'à Erquy il existe 7 lavoirs ! La relève s'est faite tout doucement au sein du groupe qui a fort à faire pour répondre aux nombreuses demandes d'animations des campings, des associations pour leur fête annuelle et Cap Armor toujours, 39 déplacements en tout l'an dernier et lorsque l'on sait qu'il faut 30 minutes aux femmes pour se costumer et qu'ensuite il faut souvent endurer la chaleur, on ne peut que saluer leur engagement. Mais ils le font avec le plaisir des passionnés de danse bretonne qui n'hésitent pas à faire des dizaines de kms pour faire des stages ou pour participer à des festoù-noz.

L'association aimerait faire changer les habitudes, et accueillir des jeunes et leur montrer que la danse bretonne peut être enjouée et tonique.

Les lavandières organiseront deux fest-noz sous la halle, en juin et en août 2013, ils participeront aussi à différentes fêtes organisées par les associations réginiennes tout l'été, avec l'incontournable « bal d'Erquy » et les « Guedennes d'Erquy » dansés aux quatre coins de la commune.

La commune reconduit pour la 11^{ème} année sa programmation des « Mercredis Celtiques ». Ainsi tous les mercredis soirs de juillet et août, vous retrouverez à nouveau avec les estivants les différentes facettes de la musique celtique.

Musiciens professionnels ou amateurs, danseurs chevronnés ou estivants de passage qui entrent dans le cercle pour une danse, ils sont les acteurs d'une musique vivante et actuelle. **Tous bretons de cœur et témoins d'une culture qui n'est pas confinée dans un folklore, mais bien vivante et représentante de l'identité d'une communauté d'hommes et de femmes du 21^{ème} siècle.**

Christiane GUESNET

Adjointe à la Culture

Pour en savoir plus :
<http://www.unesco.org/culture/ich/>
<http://www.dastum.net/>
<http://landesetbruyeres.erquy.fr>

LA COUILLE SAINT-JACQUES À MONTMARTRE

Organisée par le département des Côtes d'Armor, la fête de la coquille Saint-Jacques à Montmartre s'est déroulée pour la 7^{ème} édition le 26 et 27 janvier dernier, initiée par les réginiens de l'Association Réginienne de la Coquille Saint-Jacques et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor. Côté Erquy, ce sont 28 bénévoles qui ont fait le déplacement cette année. Place des Abesses, tous à pied d'oeuvre à 7h00 du matin pour préparer les brochettes, installer les stands, ouvrir les huîtres, préparer l'étal à poissons, la vente de coquilles en noix fraîches, la dégustation des brochettes et des soupes ou rillettes de poissons ... Chacun prend sa place et quand les premiers badauds arrivent tous les stands sont fin prêts. En deux jours, ont été proposés à la vente sur place :

- 350 à 400 kg de poissons divers et coquillages (coquilles fraîches, bulots, praires, amandes, ...),
- 700 kg de noix fraîches conditionnées en barquettes de 400 g et 1 kg,
- 1100 kg d'huîtres de Fréhel,
- 2 grandes palettes de soupe,
- Rillettes de poisson offertes à la dégustation sur tartines de baguettes de pain (40 baguettes sur le week end),
- Réalisation de 1000 brochettes vendues à l'assiette,
- 1000 assiettes d'huîtres à déguster sur place.



Etal des produits de la pêche.

En parallèle de "la fête de la coquille Saint-Jacques à Montmartre" a lieu chaque année la fête de la "Saint-Vincent", patron des vigneron. Et à cette occasion, les réginiens ont été accueillis par Daniel VAILLANT, Maire du XVIII^{ème} arrondissement de Paris et par la Commanderie du Clos Montmartre.

C'est dans un village festif que les réginiens ont vendu et fait déguster leurs produits. Diverses animations ont égayé les rues parisiennes : défilé des confréries du Moulin Rouge pour rejoindre l'église Saint-Vincent, chants de



Le village de la Fête de la Coquille St-Jacques, Paris.

marins, ou encore un concours de cuisine animé par des chefs de renom et leurs apprentis qui permet chaque année de mettre en avant la saveur inimitable de la coquille Saint-Jacques d'Erquy.

L'Office de Tourisme d'Erquy était présent à Paris sur un stand partagé avec les Offices de Tourisme de Pléneuf-Val-André et de Fréhel représentant le nouveau Territoire de Destination « Cap Fréhel – Cap d'Erquy » mis en place par le Conseil Général, Marie Baudet de l'Office de Tourisme d'Erquy a reçu de nombreux visiteurs pendant les 2 jours.



Marie Baudet, sur le stand des Offices de Tourisme, à Paris.

Merci aux bénévoles et aux partenaires qui sont tous revenus bien fatigués de leur week-end mais contents de leur séjour parisien où ils ont fait la promotion d'Erquy et de la Coquille Saint-Jacques aux côtés des offices de tourisme du département et des autres producteurs locaux.

Merci aux professionnels partenaires de l'opération : la CCI des Côtes d'Armor, Les Pêcheries d'Armorique, Les Huîtres Nonnet, et les Délices de la mer.

“FÉMININ PLURI’ELLES” - JOURNÉE MONDIALE DU DROIT DES FEMMES

8 MARS 2013

La ville d’Erquy, en partenariat avec Armor Ciné, le Collège Thalassa, l’Ecole Publique Joseph Erhel, la Galerie d’Art Municipale et la Bibliothèque municipale Le Blé en Herbe, propose une manifestation autour de la Journée Mondiale des Droits des Femmes, « FEMININ PLURI’ELLES ».

De nombreuses animations s’étaleront sur le mois de mars et s’adresseront à tous les publics. Cette action a été rendue possible grâce au soutien de la Maison des Femmes, du Planning familial et de la Maison de l’Emploi avec la précieuse collaboration de Catherine Desbryères, Anna Chouat et Véronique Bosc. Qu’elles en soient ici vivement remerciées !

Procurez-vous le programme auprès du Blé en Herbe, de l’Office de Tourisme, en Mairie.

Mettre en avant la femme sous tous ses aspects identitaires et tout ce qu’elle recèle de possibilités cachées ou ignorées. Ainsi du 8 au 28 mars vous serez invités à revoir les idées reçues véhiculées, notamment par les médias ou par notre éducation.

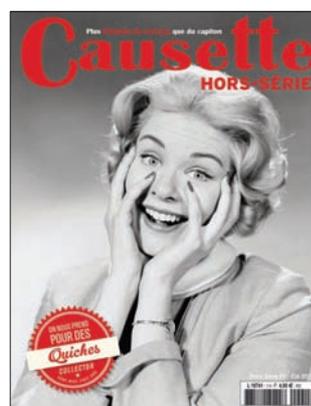
Programme auquel il faut ajouter des une séance de cinéma spécifiquement pour les élèves du collège qui par ailleurs va accueillir une exposition « Zoom au féminin »,

portraits d’hommes et de femmes qui sont là où on ne les attend pas dans le monde du travail du 11 au 22 mars organisée par la Maison de l’Emploi. Ou encore un atelier projection sur l’image des femmes dans la publicité organisé par la Maison des Femmes.

L’Ecole publique Joseph Erhel accueillera quant à elle une exposition “C’est mon genre” et une lecture théâtralisée, et proposera aux enfants des ateliers de sensibilisation aux situations de sexisme.

Les classes, maternelles et primaires, seront accueillies à la bibliothèque tout au long de la manifestation, pour des lectures d’albums ou de textes favorisant l’égalité entre filles et garçons.

La bibliothèque proposera à cette occasion des sélections de livres disponibles à la consultation sur place et à l’emprunt ainsi que des bibliographies, adulte et jeunesse, téléchargeables sur le site.



Exposition les Unes de Causette à la Bibliothèque Municipale

Bibliothèque Municipale d’Erquy
Tél : 02 96 72 14 24
<http://bibliotheque.erquy.fr>
maisondesfemmes22@gmail.com

8

“LANDES & BRUYÈRES, CAP D’ERQUY - CAP FRÉHEL” 4 ET 5 MAI 2013

Zoom sur l’équipe d’inscription



L’équipe inscription Landes & Bruyères (source Ouest France).

Annette Jalley, Claire Joncour, Monique Kaminski, Bernard Chatelet, Jean-Claude Guesnet et Jacques Méheut notre spécialiste pour tous les problèmes informatiques.

Réceptionner les demandes, contrôler les règlements, les certificats médicaux ou les licences sportives, gérer les litiges... Une vraie effervescence pendant les deux premiers mois de l’année !

Passé le rush des coureurs qui savent que le nombre fatidique des 1000 coureurs par course est très vite atteint, vont parvenir les pré-inscriptions aux autres activités et c’est pour l’équipe l’assurance de ne pas être mis au chômage avant fin avril.

Merci à toute l’équipe pour leur rigueur et leur sérieux, car la tâche qui leur ait demandée est très importante pour le bon déroulement de la manifestation.

Merci aussi à l’équipe de l’Office de Tourisme pour sa disponibilité, premier contact pour les participants !

Christane GUESNET
Adjointe aux affaires sportives

Nouveautés 2013

La randonnée Cap Fréhel passe de 10 à 15 km, pour pouvoir profiter de la vue elle passera à proximité du mythique Fort la Latte et elle contournera le phare du Cap Fréhel.

Des balades équestres seront proposées le dimanche selon le niveau d’aisance des cavaliers : balade en bord de mer pour les cavaliers confirmés, balade à l’intérieur des terres pour les novices et découverte du poney pour les enfants en manège au centre équestre des Cognets de Plurien.

Sur inscription (www.erquy-tourisme.com).

Programme également disponible à partir du site www.erquy-tourisme.com.

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Il nous a été signalé sur le territoire d'Erquy, la présence de **nids de chenilles processionnaires du pin** dont le nom scientifique est *Thaumetopoea pityocampa* et dont le territoire de vie s'étend petit à petit vers le nord de notre pays.

Comme toutes les chenilles, ces insectes sont les larves d'un papillon tout à fait inoffensif dont la vie adulte, éphémère, n'est autre que d'assurer la reproduction de l'espèce.

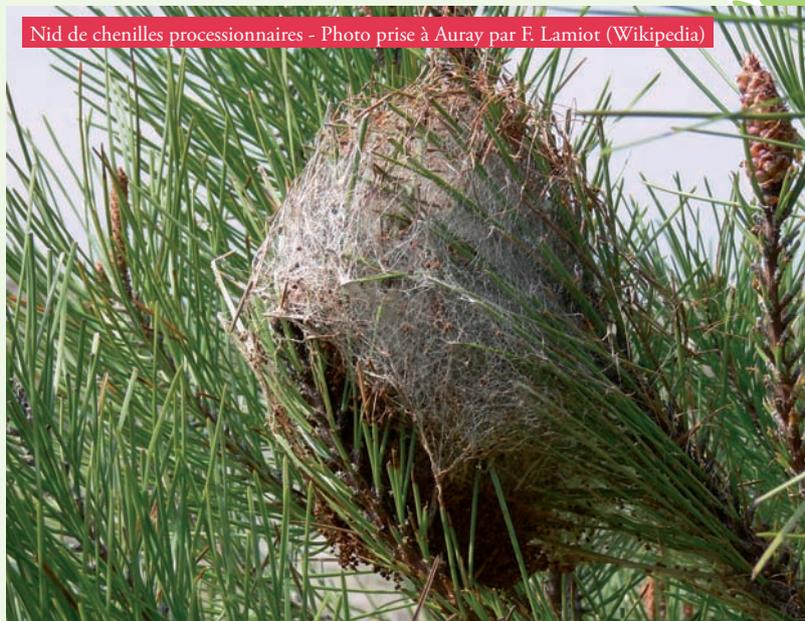
Que ce soit notre papillon, les mites ou la piéride du chou, ce n'est pas le papillon en lui-même qui pose problème, ce sont les dégâts qu'il occasionne durant sa vie larvaire. Pire, en ce qui concerne la chenille processionnaire, en plus des ravages qu'elle peut occasionner sur les feuillages de pin principalement, mais aussi sur les chênes ou les prunelliers, elle représente un véritable danger pour les personnes et les animaux qui pourraient s'y frotter ! En effet, **ces larves possèdent des poils urticants en forme de harpon qui sont susceptibles de provoquer des réactions cutanées importantes** (boutons, démangeaisons voire oedèmes), des lésions oculaires et respiratoires.

En cas de repérage d'un nid (voir photo), il y a donc lieu d'une part, de prendre quelques précautions pour éviter de rentrer en contact avec les chenilles et d'autre part, de prendre des dispositions pour tenter d'éradiquer la multiplication et la dissémination des colonies. Au stade actuel de la présence des nids de chenilles processionnaires sur notre commune, il existe trois méthodes de lutte contre cet insecte :

1. **La lutte mécanique** qui consiste à l'enlèvement et au brûlage des nids, de préférence avant que les chenilles ne les quittent et même après, dans la mesure où un nid vide peut continuer à polluer l'environnement proche de l'arbre pendant plusieurs années. Cette lutte mécanique doit s'opérer du mois de novembre à mars, à l'aide d'un échenilloir (sécauteur muni d'un long manche) et demande le port d'une protection adaptée (gants, combinaison, masque, lunettes).
2. **L'écopiège** qui est un dispositif à disposer autour du tronc de l'arbre infesté et qui permet de récupérer puis de détruire ensuite par brûlage les chenilles lorsqu'elles descendent de l'arbre aux premiers beaux jours. Cette méthode de lutte doit être mise en œuvre durant les mois de février, mars, avril et mai.

3. **La lutte biologique** qui est la méthode la plus utilisée mais qui n'a d'efficacité qu'à l'automne et qui ne permet donc en rien d'éliminer les nids de chenilles qui ont passé l'hiver. Ce traitement consiste en la pulvérisation sur les aiguilles de pin, feuilles dont se nourrissent les larves en fin d'été et en automne, de toxine d'une bactérie, le bacillus thuringiensis qui provoque la mort des insectes par septicémie.

Nid de chenilles processionnaires - Photo prise à Auray par F. Lamiot (Wikipedia)



Pour tout renseignement complémentaire et pour vous procurer le matériel ou les produits nécessaires à la lutte contre ces insectes indésirables, contacter la **FDGON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles)** au **02 96 01 37 90**.

Merci pour votre vigilance.

Jean-Paul MANIS

Adjoint Environnement, agriculture, plaisance

Chenilles processionnaires - Photo prise à Auray par F. Lamiot (Wikipedia)



DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UN PARC ÉOLIEN

Dans le cadre du projet de création d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc, l'état a décidé d'organiser un Débat public. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en a fixé le cadre le 6 février dernier.

Il se tiendra du 25 mars au 24 juillet 2013. A cet effet, une dizaine de réunions, généralistes ou thématiques, sont programmées dans différentes communes de la baie de Saint-Brieuc, dont Erquy.

QU'EST-CE QU'UN DÉBAT PUBLIC ?

Le débat public doit répondre à la question de l'opportunité d'un projet, ses modalités de mise en oeuvre et l'étude des éventuelles différentes variantes.

Il s'agit d'une procédure légale (loi du 27 février 2002 transcrite dans le code de l'environnement), qui organise la participation de la population au processus décisionnel de projets d'importance. Pour chaque débat public, une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) est créée afin de conduire, d'organiser et d'animer le débat de sa préparation à son bilan. Son président – (pour la CPDP de Saint-Brieuc, Antoine DUBOUT) - ses 6 membres et le secrétaire général sont indépendants du Maître d'Ouvrage - Ailes Marines SAS - et des parties en présence. Ils sont tenus de mener le débat dans le respect de l'indépendance, la neutralité, l'équité, l'intégrité, l'impartialité, la transparence et la confidentialité. Ils sont tous signataires d'une charte déontologique.

De nombreuses infos déjà en ligne

Pour permettre à un large public de participer, de s'informer et de s'exprimer, la CPDP propose de nombreux outils. Parmi eux, le site internet www.debatpublic-eoliennesenmer22.org est une plateforme de contribution et de mise à disposition de l'ensemble des informations relatives au débat. Il regroupe tous les documents du débat : le calendrier des réunions, le dossier du Maître d'Ouvrage et sa synthèse, les dossiers RTE, les études et bientôt les réponses aux futures questions posées. Dès le 25 mars, des pages interactives permettront à chacun de poser des questions et de faire part de ses avis et contributions.



Calendrier des réunions.

• Jeudi 28 mars 2013 • 19h	Réunion d'ouverture Présentation du projet	Saint-Brieuc	Salle de Robien
• Mercredi 10 avril 2013 • 19h	Réunion générale Présentation du projet	Matignon	Salle Omnisports Rainier III
• Jeudi 25 avril 2013 • 19h	Réunion générale Présentation du projet	Saint-Quay-Portrieux	Centre de Congrès
• Mercredi 15 mai 2013 • 19h	Réunion thématique : Energie et attéragage des câbles RTE	Saint-Brieuc	Palais des Expositions de Brézillet Salle Le grand Léjon
• Mercredi 29 mai 2013 • 19h	Réunion thématique : Filière industrielle et retombées économiques	Erquy	L'Ancre des Mots
• Jeudi 20 juin 2013 • 19h	Réunion thématique : Le chantier, sa sécurité et ses impacts sur le milieu	Paimpol	Salle des fêtes Pierre Loti
• Jeudi 27 juin 2013 • 19h	Réunion thématique : Impacts sur les utilisateurs de la mer	Binic	L'Estran Centre culturel
• Jeudi 11 juillet 2013 • 19h	Réunion thématique : Exploitation - maintenance - sécurité	Langueux	Espace culturel "Le Grand Pré" Salle Prévert
• Mercredi 17 juillet 2013 • 19h	Réunion thématique : Environnement et paysage	Pléneuf Val-André	Salle du Guémadeuc
• Mardi 23 juillet 2013 • 19h	Réunion de synthèse	Saint-Brieuc	Palais des Expositions de Brézillet Salle Hermione

Commission Particulière du Débat Public
pour le projet de parc éolien en mer, au large de
la baie de Saint-Brieuc
16, rue de la Morgan
Bâtiment Énergie 22, porte B, 1^{er} étage
22360 Langueux
Tel : 02 56 26 80 68
www.debatpublic-eoliennesenmer22.org

NOUVEAUTÉS POUR LE SERVICE DE TRANSPORT SUR LA COMMUNE

Depuis le mois de Février, le CCAS d'Erquy a recruté Madame Jocelyne Boin pour assurer la conduite du minibus de la ville pour le transport des personnes âgées. Ce service est destiné aux personnes âgées isolées sans moyen de locomotion et à faibles ressources.



Les personnes intéressées doivent s'inscrire à l'accueil de la mairie en donnant leur nom, adresse et le motif du déplacement (courses, démarches administratives, club, consultation chez son médecin, dentiste, ...etc.) et d'indiquer l'heure du ramassage. Une participation aux frais de 1€ par déplacement est demandée, des tickets sont disponibles à la mairie.

Ce Service fonctionne le jeudi après-midi de 13h30 à 18h30, et bientôt une autre demi-journée sera proposée (mardi après-midi ou samedi matin).

Un deuxième véhicule, cette fois-ci aménagé pour personnes à mobilité réduite et financé grâce à la générosité des entreprises du territoire, nous sera livré en avril. La commune rachètera quant à elle le minibus publicitaire actuel, ce qui donnera aussi plus de disponibilité pour les associations. Depuis la mise en place de ce service, nous transportons en moyenne une trentaine de personnes sur une demi-journée, notamment pour se rendre aux animations du Club de l'Age d'Or.

Pour aller plus loin et sortir de la commune, il existe un autre transport collectif : le TIBUS LIGNE 2, ligne régulière en direction de Lamballe ou de Saint-Brieuc.

Le dispositif SORTIR PLUS est destiné à aider et faciliter les déplacements des personnes de plus 80 ans vivant à leur domicile bénéficiant d'une complémentaire retraite AGIRC-ARRCO. Il s'articule autour d'un Chèque Emploi Service Universel (CESU) qui sert à financer une prestation de transport accompagné. Concrètement, ce sont 3 carnets de 10 chèques d'une valeur de 15€ chacun, soit un total de 450€ par an maximum. La participation financière demandée à l'usager est de 15€ pour le premier chèque, puis 20€ pour le second et 30€ pour le dernier. Sur le canton ce service est assuré par La Maison des Services à la Personne Côte de Penthièvre.

PROJET D'EXTENSION DE L'EHPAD DE L'HORIZON BLEU

Le CCAS d'Erquy a obtenu l'accord du Conseil Général pour étudier l'agrandissement de l'EHPAD communal en créant 26 places EHPA (foyer logement - non médicalisé). Une étude de faisabilité a été commandée par le CCAS en juillet dernier. Après une mise en concurrence cette mission a été confiée à Monsieur Franck CHANU, consultant.

Les objectifs de l'étude :

1. Établir le besoin réel de la population de notre territoire,
2. Estimer la faisabilité réelle du projet,
3. Faire apparaître les possibilités de mutualisation des coûts de fonctionnement possibles entre l'établissement actuel et son agrandissement
4. Créer un bâtiment neuf aux normes EHPAD et réserver le bâtiment actuel pour la partie EHPA (normes sur lesquelles la construction initiale a été réalisée).

Les différences entre un EHPAD et un EHPA

EHPAD – Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	EHPA ou Foyer Logement – Etablissement pour Personnes Agées (Autonomes)
Moyenne d'âge 84 ans	Moyenne d'âge 81 ans
GMP (taux de dépendance) supérieur à 300	GMP inférieur à 300 Autorisé à accueillir uniquement des GIR 5-6 Ne peut pas bénéficier de l'APA (Aide Personnalisée pour les Personnes Agées dépendantes)
Convention tripartite entre l'Etablissement le Conseil Général et l'Agence Régionale de Santé	Autorisation délivrée par le Conseil Général
L'établissement délivre des soins, embauche le personnel soignant (aide soignants et infirmiers)	L'Etablissement n'effectue pas de soins (intervention de services extérieurs pour les soins)
Etablissement soumis aux règles de sécurité de type J (type établissements hospitaliers)	Normes de sécurité moins exigeantes

Afin de déterminer la dépendance des résidents, ils sont classés par le critère "GIR" allant du GIR 6 (personne autonome) au GIR 1 (personne très dépendante).

Le GMP (Gir Moyen Pondéré) est la moyenne du taux de dépendance des résidents.



EHPAD, l'Horizon Bleu, Erquy.

Les besoins de la population âgée

L'espérance de vie étant en constante augmentation, il convient de regarder la projection du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie sur notre territoire. En France la capacité d'accueil ou le Taux d'Équipement (TE) pour 1000 personnes de 75 ans et plus, est de 102 contre 126 en Bretagne et 134 pour les Côtes d'Armor. Concernant la population âgée de 85 ans et plus, l'objectif fixé par le Conseil Général dans le schéma gérontologique est de 500 places pour 1000 personnes âgées.

Les perspectives démographiques

Erquy a une forte proportion de personnes âgées de 75 ans et plus. Ce sont actuellement 816 personnes qui représentent à peu près 20 % de la population de la commune, soit une augmentation de 34 % en 10 ans. La tranche des 85 ans et plus représente 261 personnes (si Erquy était dans la moyenne du département, ce chiffre ne serait que de 105 personnes). La projection de la population âgée de plus de 85 ans est estimée à 280 d'ici 2015.



Mme Perrin, résidente de l'Horizon Bleu.

Les études démontrent aussi qu'en 2020 il y aura environ 900 personnes de 75 ans et plus «autonomes». Compte tenu des politiques de soutien à domicile, ce sont 10 personnes qui seraient concernées pour vivre en EHPA. **Sur le territoire le besoin est estimé à 30 ou 35 places supplémentaires**, en tenant compte des places existantes en établissement sur le canton et des 12 places en familles d'accueil. Notons que le flux migratoire sur Erquy est important. Une personne sur cinq âgée de 55 ans et plus n'habitait pas à Erquy 5 ans auparavant, probablement

grâce à l'attractivité du territoire. Cependant l'équilibre est fragile et le manque de médecins ainsi que le prix élevé du foncier peut faire infléchir la courbe ascendante.

Concernant la réalité économique, le peu de mutualisation entre la partie EHPAD et EHPA ne nous permet pas de faire suffisamment d'économie d'échelle, et à l'heure actuelle compte tenu des charges estimées, l'étude sort un prix de journée pour les résidents EHPA trop élevé par rapport à la moyenne de 42€ pratiqué sur le département.

Nous poursuivons donc nos investigations, notamment pour tenter de diminuer les charges de loyer afin de pouvoir valider un programme d'extension qui puisse être pérenne en cours d'année 2013.

Sylvie BOUVET,

Adjointe aux affaires sociales

Quelques chiffres :

Nombre d'établissements d'accueil pour personnes âgées dans les Côtes d'Armor :

137 établissements pour 9909 Places

- 9168 places en EHPAD
- 741 EHPA

Le coût journalier varie de 42,83€ à 60,42€.

Forfait journalier 2012 de l'EHPAD de l'Horizon bleu : 52,66€.

Le taux de dépendance du département est de 674. GMP à 665.67 à l'EHPAD de l'Horizon Bleu.

La population du canton en 2009 :

sur le canton, pour une population de 1300 habitants, la tranche des 75 ans et plus représente 2068 personnes.

L'offre en accueil de personnes âgées dans le canton :

- 32 places : L'Horizon Bleu à Erquy (EHPAD)
- 58 places : Les Jardins d'Erquy (EHPAD)
- 75 Places : La Roseraie à Pléneuf Val André (EHPA et EHPAD)
- 94 places : Les jardins d'Arcadie à Pléneuf Val André

Au total : 259 places

La population d'ERQUY en 2013 :

- 1986 personnes ont plus de 60 ans
 - 1106 personnes ont plus de 70 ans
 - 816 personnes ont plus de 75 ans
 - 261 personnes ont plus de 85 ans
- dont 44 personnes d'Erquy actuellement en établissement d'accueil pour personnes âgées.

LOTISSEMENT DE SAINT-PABU

Durant le premier semestre 2012, la commune d'Erquy s'est portée acquéreur d'un terrain de 16789 m² à Saint-Pabu. L'association dénommée "Loisirs actifs plus", propriétaire de la colonie de vacances n'assumant plus sa mission, l'organisation de séjours vacances, a donc accepté de vendre la totalité de la propriété à la commune d'Erquy.

Un ensemble de constructions, pour la plupart vétustes, seul un bâtiment plus récent situé à l'ouest au fond de la parcelle échappera à la démolition.



Démolition de bâtiments vétustes, Saint-Pabu.

Le permis de démolir établi, il a fallu prendre en compte le désamiantage, la démolition ayant été confiée à une entreprise spécialisée (Société CHARIER TP de Rennes) et devrait être terminée avant la fin février 2013.

Sur les 16789 m² achetés, 7806 m² sont constructibles, le reste étant de la terre agricole.

Le projet de lotissement, établi sur 7806 m² comprend 13 lots.

- 5 lots à vocation sociale sur une surface totale de 1221 m²,
- 7 lots destinés à l'accession à la propriété pour des primo-accédants,
- 1 lot, le bâtiment existant (préservé) sera aménagé en appartements pour saisonniers et jeunes travailleurs par la Communauté de Communes.

Les travaux commenceront en mars et nous projetons la vente des parcelles aux primo-accédants pour la fin de l'été.

En ce qui concerne la construction des logements à caractère social, une convention est en cours d'élaboration avec Côtes d'Armor Habitat.

Sylvie BOUVET,

Adjointe aux affaires sociales

Henri Dubois

Adjoint Voirie, réseaux, patrimoine, pêche

MAISON DES SERVICES À LA PERSONNE CÔTE DE PENTHIÈVRE

Madame Malika Gilet est la nouvelle Directrice du service cantonal depuis le premier janvier 2013. Ses compétences, son professionnalisme et son enthousiasme, sont des atouts qui lui permettront d'offrir aux bénéficiaires et aux employés un service dynamique de bonne qualité.



Ce sont environ 72000 à 76000 heures de travail qui sont effectuées chaque année par les auxiliaires de vie auprès de plus de 450 personnes âgées du canton.

Services à la Personne Côte de Penthièvre
51 rue de la Mer 22370
Pléneuf-Val-André
02 96 72 84 42
contact@cce-pleneuf-val-andre.com
www.cce-pleneuf-val-andre.com

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Le CCAS organise un service de portage de repas à domicile du lundi au vendredi en liaison froide. Les repas sont fabriqués par notre cuisine centrale municipale et la livraison s'effectue le matin.

Nous livrons de 60 à 80 repas en moyenne par jour, ce qui représente environ 13000 repas par an. Les tarifs sont fixés par tranche en fonction des revenus, et vont pour 2013 de 4,94 € à 9,99 € pour un repas en fonction des ressources de la personne âgée.

Pour tous renseignements ou inscriptions s'adresser à l'accueil de la mairie.

ZOOM SUR LA MAISON DES FAMILLES À L'HÔPITAL DE SAINT-BRIEUC

Située dans l'enceinte de l'hôpital Yves le Foll, elle a accueilli plus de 900 personnes en 2012. Ce lieu d'accueil est important pour les familles de patients hospitalisés sur l'agglomération de Saint-Brieuc, il permet la présence d'un proche auprès des patients hospitalisés.

Maison des Familles de Saint-Brieuc
Hôpital Yves Le Foll
10 rue Marcel Proust
22027 Saint-Brieuc Cedex 1
02 96 78 20 20
maisondesfamilles22@orange.fr
www.maisondesfamilles22.fr

PLAISANCE

Malgré les nombreuses dispositions prises ces dernières années, la saison 2012 et ses nombreux coups de vent de sud-ouest nous rappelle l'absolue nécessité de continuer à travailler activement à la sécurisation des navires et à la prévention de sinistres encore et toujours trop nombreux. C'est dans cet objectif et à la suite des bilans de fin de saison que les élus, les techniciens, le maître de port ainsi que l'ensemble des acteurs de la plaisance ont préparé le programme des travaux et des actions à mettre en place pour cette saison 2013.

LE PROGRAMME DES TRAVAUX 2013

AUX PORTS DU CENTRE

Opérations de rénovation des mouillages existants et améliorations diverses

Après l'aménagement de la zone d'extension du nouveau port en 2012 et conformément à ce que nous avons proposé dans le dossier de candidature à la Délégation de Service Public lancée par le Conseil Général des Côtes d'Armor en 2011, nous attaquerons cette année la rénovation des mouillages existants. Il nous a paru judicieux que cette première tranche de travaux de rénovation soit menée dans la partie du port où nous avons connu le plus de difficultés l'été dernier, c'est-à-dire dans l'est du nouveau port.

Par rénovation on entend :

- une nouvelle numérotation de l'ensemble des mouillages du port et pour un quart de ces mouillages le remplacement des « chaînes mères » et le repositionnement des plaquettes numérotées. A chaque point d'amarrage, que ce soit pour l'avant ou arrière du bateau, correspondra des coordonnées GPS.
- Le remplacement de deux échelles et la pose de pendilles le long de la digue du vieux port. Le remplacement d'une échelle dans la zone de réparation (à l'emplacement de l'ancienne grue).
- L'installation de 3 bornes de distribution d'eau et d'électricité. C'est une opération que nous devons déjà mener en 2012 et dont l'objectif est bien

sûr d'améliorer le confort des plaisanciers et les conditions d'accueil des navires visiteurs. C'est aussi un moyen de réglementer la distribution d'eau et d'électricité sur l'ensemble de l'espace portuaire et donc d'éviter certaines dérives.

- La suppression des amortisseurs sur les mouillages de la zone d'extension. Ces mouillages sur plots, installés en 2012 semblent donner toute satisfaction aux plaisanciers qui s'y sont installés. Compte tenu du comportement des bateaux, sur cette zone particulièrement abritée, nous avons jugé que les chaînes d'amortis pouvaient être supprimées.
- La mise en place de râteliers à annexes nécessaires à la satisfaction de la totalité des plaisanciers. Il en sera de même pour le port des Hôpitaux.

DU CÔTÉ DES HÔPITAUX ET DE SAINT-MICHEL

Le plan d'eau de Saint-Michel est le seul site de mouillage d'Erquy qui soit toujours en eau. C'est un avantage d'un certain point de vue, mais également une contrainte ; contrainte qui a un coût puisqu'il faut deux fois par an faire intervenir une équipe de plongeurs agréés pour inspecter le matériel, remettre en état ce qui est défectueux, mettre en service et hiverner le plan d'eau.

Depuis quelques années et même si le nombre d'incidents reste limité, nous souhaitons améliorer l'efficacité des interventions, prévenir au maximum les risques de sinistres et mettre en place une méthode de travail pour améliorer l'efficacité des investissements.

Après consultation, nous avons retenu une nouvelle entreprise pour effectuer ce travail.

L'expertise du plan de mouillage, menée à la fin du mois de novembre, est toutefois plutôt rassurante. Elle met en évidence le besoin de remplacement des chaînes des 2 premières lignes de mouillages, le repositionnement et l'enfouissement des plots. Seuls quelques-uns de ces plots sont à remplacer.

Ces travaux, d'un montant de l'ordre de 20.000€ seront réalisés dans le courant du mois de mars. Pour les années à venir nous devrions revenir à un montant annuel d'investissement de 10.000€ par an sur ce plan d'eau.

UN RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DU MAÎTRE DE PORT

Lors du bilan de fin de saison, l'ensemble des représentants des plaisanciers avait fait part de leur satisfaction quant au renforcement du temps de présence du Maître de port durant la saison. Il a donc été décidé de poursuivre dans cette voie pour qu'au port des Hôpitaux comme aux ports centre qu'il soit assuré une permanence, chaque jour de juillet et août. En effet, depuis la mise en place d'un horodateur au parking des ports du centre, on observe une recrudescence des mises à l'eau journalières à la cale des Hôpitaux.



L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES PORTS

Nous venons de faire l'acquisition d'un logiciel de gestion des ports. Ce matériel, particulièrement performant, devrait permettre aux agents portuaires de simplifier leur travail administratif et donc d'améliorer leur efficacité sur le terrain.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT PORTUAIRE

Le changement des limites de la concession plaisance obligeait la reprise du règlement de police des ports du centre. En plus des modifications, il importait de mettre en place un règlement qui soit applicable et appliqué. C'est désormais chose faite. **Ce règlement rentrera en application dès le début de cette saison.** En plus du règlement de police portuaire, il existe un règlement particulier des ports de plaisance d'Erquy consultable aux capitaineries, à la mairie et sur le site internet de la ville.

Jean-Paul MANIS

Adjoint à la plaisance

AIRES DE CARÉNAGES

Depuis la Loi sur l'eau, les textes réglementaires (Directives européennes, Code de l'environnement, Code des ports) ont fortement codifié les différents aspects de la gestion environnementale des ports. En particulier, l'article L 216-6 du Code de l'Environnement et le Code des ports interdisent le rejet d'eaux polluées ou de déchets dans la mer. L'objectif est de permettre d'allier l'activité économique et de loisirs avec les impératifs de préservation du milieu marin.



Aire de stationnement des bateaux, port de Dahouët.

Les usagers des ports de plaisance doivent donc utiliser des installations adaptées intégrant la gestion des déchets et le traitement des effluents de toute nature.

Sur l'est du département, trois aires de carénage sont à disposition des plaisanciers : le Port du Légué à Saint-Brieuc, le Port de Dahouët à Pléneuf Val André, et le Port de Saint-Cast le Guildo.

Nous vous engageons fortement à utiliser ces espaces pour l'entretien et les réparations sur vos bateaux.

ZOOM SUR L'AIRE DE CARÉNAGE DE DAHOUËT À PLÉNEUF VAL ANDRÉ

Réalisée avec le partenariat du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau et de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre, l'aire technique et de carénage du Port a été inaugurée le 11 juin 2012. Elle permet à tous les plaisanciers d'utiliser des installations aux normes (dotées notamment d'un dispositif de retraitement des eaux).

Sur cette aire, les pratiques autorisées sont le lavage, carénage, ponçage, peinture de coque. Chaque utilisateur est tenu d'utiliser le point adéquat à disposition dans le local technique pour y déposer, dans les bacs prévus à cet effet, les déchets produits par son activité. Seuls les navires d'un poids total en charge inférieur à 12 tonnes et d'une longueur inférieure à 15 m sont autorisés à être carénés dans l'enceinte de l'aire. La charge maximale à prendre en compte en ordre de marche est de 15 Tonnes (navire + élévateur ou remorque). L'accès à l'aire ne peut se faire qu'après accord des autorités portuaires. L'usage des fluides (eau-électricité) est subordonné à la création d'une carte d'accès délivrée par le bureau du port. La manutention (sortie d'eau, remise à l'eau, calage) est effectuée obligatoirement par le propriétaire du bateau ou par un professionnel sous son entière responsabilité. L'occupation du terre-plein est facturée sur la base d'un tarif à la journée établi en fonction de la taille du bateau intégrant le stationnement et l'accès aux bornes eau et électricité (tarif allant de 29,90€ à 35,88€ la journée en fonction de la taille).

En complément de la réalisation de cette aire technique, le Port de Dahouët s'est engagé dans une démarche « Port propre » label environnemental permettant d'optimiser la gestion de cet espace. Un parking à bateau permet également d'accueillir de nouveaux usagers. Les agents portuaires se tiennent à votre disposition à la Capitainerie pour répondre à toute question sur l'utilisation des nouveaux services du Port.

Tarif journalier comprenant le stationnement sur l'aire et l'utilisation des bornes eau-électricité

Dimensions du bateau	TTC
inférieur à 6 m	30,50 €
de 6 m à moins de 8 m	32,40 €
de 8 m à moins de 10 m	34,20 €
10 m et plus	36,60 €

Location de box dans le local technique	TTC
Par jour et par box	6,10 €

CONSEIL MUNICIPAL - RÉSUMÉ

Tous les détails sur notre site internet (www.ville-erquy.com), ou disponibles en Mairie.

Conseil Municipal du 13 novembre 2012

Objet de la transaction : acquisition d'un emplacement réservé - Parcelles cadastrées : F 958 et 960.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transaction foncière des parcelles cadastrées Section F 958 et 960 d'une superficie de 4.826 m² pour un prix total de 49.997,36 €. Ces parcelles sont destinées à la création d'un parking au sud-ouest de la Plage de Caroual.

Objet de la transaction : acquisition d'un emplacement réservé - Parcelle cadastrée : F 369.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la transaction foncière de la parcelle cadastrée Section F 369 d'une superficie de 321 m² pour un prix total de 3.325,56 €. Cette parcelle est destinée à la création d'un parking au sud-ouest de la plage de Caroual.

Restructuration du bloc n°2 du camping Saint-Michel - Validation de l'Avant Projet Définitif (APD) - Lancement de la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant Projet Définitif des travaux de restructuration du Bloc n° 2 du Camping Municipal Saint-Michel pour un montant TTC de 242.788 €, honoraires de maîtrise d'œuvre compris. La réalisation est prévue pour l'année 2013.

Opération de requalification urbaine et paysagère du domaine public communal de Caroual : création d'un comité consultatif. Article L.2143-2 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la composition du Comité Consultatif de la Requalification Urbain et Paysagère du Domaine Public de Caroual dans les formes suivantes et pour la durée résiduelle du mandat municipal en cours.

Membre délibérants du Comité consultatif

Élus Municipaux	10 membres
Associations Locales	4 membres
Propriétaires Riverains	2 membres
Fonctionnaires municipaux et administrations associées	
Services Municipaux	3 agents (DGS, DST, Unité VRD)
Administrations Prestataires	1 agent

Opération de requalification urbaine et paysagère du domaine public communal de Caroual : Création d'un comité consultatif. Article L.2143-2 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la composition nominale suivante :

Elus Municipaux : Mme le Maire, M. DUBOIS Henri, M. Jean-Paul MANIS, Mme Sylvie BOUVET, M. Michel MORGAND, M. Jean-Luc DUBOS, M. Alain

GUILLOT, Mme Bernadette LAITHIER, M. Yves HAMON, Mme Monique CAILLIBOTTE.

Administrés et Associations : 1 représentant de l'Association Association Erquy Environnement ASPEE, 2 représentants de l'Association de Caroual, 1 représentant de l'Association des Propriétaires Riverains de l'Impasse des Macareux (APRIM), 1 riverain de la rue des Evettes, 1 riverain de la résidence des Portes d'Erquy.

Fonctionnaires municipaux et administrations associées : M. le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le responsable de l'Unité Voirie Réseaux, M. le responsable de l'ATD de Lamballe.

Subvention communale pour le financement des travaux de réfection de la cale d'embarquement du port de plaisance des Hôpitaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention d'équipement d'un montant maximal de 40.000 € du Budget Général au Budget annexe du port de Plaisance des Hôpitaux en recettes de sa section d'investissement pour le financement des travaux 2011 de réfection de la Cale d'Embarquement. Mme le Maire est habilitée à procéder au versement de la participation d'équipement à raison du taux nominal s'établissant à 55% sur présentation du procès-verbal de réception des travaux (sans réserve).

Syndicat Départemental d'Electricité 22. Champ de compétences optionnelles - Adjonction de la compétence gaz.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie au Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor en complément des trois compétences déjà transférées depuis le 29 octobre 2004 (Réseau d'Eclairage Public, communication audiovisuelle/électronique, réseau communication télécommunication) la compétence optionnelle d'Alimentation en gaz Naturel afin d'assurer la réalisation et le cas échéant, l'exploitation d'un réseau de distribution publique sur le territoire de la Commune d'Erquy, en accord et sous le contrôle de la collectivité communale, qui conservera la maîtrise de la programmation et des engagements de commande.

Mise à disposition d'actifs communaux au bénéfice du SDE 22. Equipements communaux d'Eclairage Public. Compétence transférée le 29-10-2004. Mise à disposition additionnelle d'un montant de 59.366,59 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve pour un montant total de 59.366,59 € au profit du Syndicat Départemental des Côtes d'Armor, la mise à disposition complémentaire des équipements et installations d'éclairage public réalisés par la Commune

Taxe de Séjour Forfaitaire 2012. Sur la recevabilité des demandes de remise gracieuse. Abattement de 60% sur un écart technique excédant 25% du taux d'occupation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve à la majorité (1 abstention), la recevabilité d'une remise gracieuse lorsque le montant de la Taxe de Séjour Forfaitaire applicable aux grands hébergements type campings, hôtels, villages vacances recevant du public excède d'au moins 25% le niveau de remplissage réel et décide d'appliquer le cas échéant un abattement de 60% sur l'état comparatif entre les nuitées assujetties à la Taxe de Séjour Forfaitaire et les nuitées recensées au titre de l'occupation effective.

Participation Employeur 2013 à la Protection sociale complémentaire. Validation de la procédure de labellisation. Bénéficiaires : Agents de la Fonction Publique Territoriale. Montant mensuel unitaire individuel 2013 plafonné à 30 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer à compter du 1^{er} janvier 2013 à la Protection Sociale Complémentaire dans le cadre de la procédure dite de labellisation, au titre de la garantie « Prévoyance » (maintien de salaire) souscrite de manière individuelle et facultative par les agents publics communaux et de verser une participation mensuelle d'un montant unitaire individuel plafonné à 30 € à tout agent public communal employé à titre permanent quel que soit son statut titulaire ou non titulaire.

Convention de gestion de Voirie avec le Conseil Général : Véloroute voies vertes qui traverse la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention qui a pour objectif de définir et préciser les engagements réciproques du Département, maître d'ouvrage du schéma vélo et de la commune. Celle-ci autorise le Département des Côtes d'Armor à utiliser le domaine communal pour la mise en place de l'itinéraire véloroute et voie verte départementale, régional et européen, à aménager et entretenir cet itinéraire en conséquence.

Convention de gestion de Voirie avec le Conseil Général : Vélo littorale sur la passerelle des Marais et du pont de l'Islet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention qui a pour objectif de définir et préciser les engagements réciproques du département, maître d'ouvrage du schéma vélo et de la commune, propriétaire de l'ouvrage, pour le passage de la voie vélo sur les ouvrages d'art de la passerelle des marais et le pont de l'Islet. La Commune autorise le Département des Côtes d'Armor à faire les études, travaux d'aménagement et de mise en sécurité nécessaire au passage des vélos en toute sécurité sur les ouvrages.

Antenne Bouygues Telecom rue du Four à Boulets : création de deux régimes juridiques. Dissociation

de la gestion commerciale et du support technique du pylône ; Avenant de transfert à la convention d'occupation du domaine du 23.01.2002.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'opérateur à transférer la convention au profit de sa filiale FPS (France Pylônes Services) sise à Issy Les Moulineaux (92) et autorise Mme le Maire à signer l'avenant qui a pour objet de fixer les conditions et modalités de ce transfert.

Antenne Bouygues Telecom à la Z.A. des Jeannettes : création de deux régimes juridiques. Dissociation de la gestion commerciale et du support technique du pylône ; Avenant de transfert à la convention d'occupation du domaine du 28.08.1997.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'opérateur à transférer la convention au profit de sa filiale FPS (France Pylônes Services) sise à Issy Les Moulineaux (92) et autorise Mme le Maire à signer l'avenant qui a pour objet de fixer les conditions et modalités de ce transfert.

Demande de permis d'Aménager. Maîtrise d'œuvre : Services Techniques Municipaux. Aménagement d'un lotissement communal à Saint-Pabu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer une demande de Permis d'Aménager concernant la viabilisation d'un lotissement communal à Saint-Pabu, rue Anne Le Gal La Salle cadastré Section F 835 et 836 d'une superficie totale de 7.806 m².

Lotissement de Saint-Pabu. Voirie Provisoire. Dossier d'Avant-Projet (AVP / DCE).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant Projet définitif pour un montant de 231.180,10 € H.T.

Prospection / Acquisitions Foncières et Immobilières dans le cadre d'un Partenariat Public : Détermination des Objectifs et du Périmètre d'intervention pour un portage foncier par l'EPF (Etablissement Public Foncier de Bretagne).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote à l'unanimité les objectifs et le périmètre de l'intervention.

Programme d'Assainissement en Eaux Usées 2011. Dossier d'Avant-Projet 2012-31^{me} Tranche (AVP / DCE). Secteur de Saint-Pabu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'Avant-Projet définitif pour un montant de 219.410,50 € H.T.

Demande de Déclaration Préalable et d'Autorisation de Construire : construction de sanitaires public boulevard de la mer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer une Déclaration Préalable et une demande d'Autorisation de construire concernant la construction de nouveaux sanitaires promenade du Boulevard de la Mer, à savoir, la démolition des sanitaires existants et la construction d'un nouveau bloc de 16,15 m².

Demande de Permis de Construire : Réaménagement de l'accueil du camping St-Michel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer une demande de Permis de Démolir (ancien accueil du camping St-Michel d'une surface de 13 m²) et une demande de Permis de Construire (nouvel accueil du Camping St-Michel d'une surface de 26m²).

Barrage Montafilan : Demande d'établissement d'un Rapport de Visite Technique Approfondie de l'Ouvrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte un accord de principe pour un rapport de visite technique en vue d'une remise en état des lieux.

Annulation d'un titre de recettes. Exécution d'office pour des raisons de salubrité et de sécurité. Entretien de terrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la remise de dette au titre de la créance communale d'un montant TTC de 3.205,28 € relative à l'entretien d'un terrain sis à Erquy aux frais de la Commune pour des raisons de salubrité et de sécurité. Ledit terrain appartient à une indivision datant de 1867 et comporte actuellement plus de 209 propriétaires indivis.

Surveillance des plages 2012 sous l'égide du SDIS 22. Validation de la prestation pour 14.710 € pour un poste composé de quatre sauveteurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le forfait de rémunération du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor au titre de la surveillance 2012 de la plage de Caroual pour un coût total de 14.710 €.

Convention de mise à disposition de services communaux au profit de la Communauté, au titre des compétences d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement collectif des Eaux Usées transférées à la communauté. Régime des dispositions transitoires.

La Communauté de Communes Côte de Penthièvre s'est vu confier très récemment par les communes les compétences eau potable et assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2013. Toutefois, les services ne sont pas en capacité d'absorber ce travail à cause de leur faible effectif. Il est nécessaire d'envisager une organisation en deux temps de la nouvelle compétence. Pour l'année 2013, la Communauté de Communes doit s'appuyer sur les services municipaux tout en constituant son organisation nouvelle qui devra être opérationnelle au 1^{er} janvier 2014.

La convention de mise à disposition de services communaux a pour objet, conformément à l'article L.5214-16-1 du CGCT, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de confier à la Commune ou au Syndicat du Pont Rolland la gestion de la compétence eau potable et/ou assainissement collectif des eaux usées pour l'année 2013 et de préciser les conditions et modalités de la mise à disposition de services communaux pour cette mission, dans la

mesure où ces services sont nécessaires à l'exercice de la compétence transférée au 1^{er} janvier 2013. Une convention est signée par domaine de compétence.

Le processus décisionnel est le suivant :

- Le Conseil communautaire, le président de la Communauté de communes, respectivement pour les questions relevant de leurs compétences, adressent toutes les instructions (vote des tarifs, attribution des marchés, contrats...) nécessaires à l'exécution des tâches et des missions confiées aux services de la Commune. Le responsable du service Environnement de la Communauté est chargé de faire le lien entre la Communauté de communes et la Commune.

- La Communauté de communes crée une Commission eau et assainissement (collectif et non collectif) où sont représentées toutes les communes (selon les mêmes règles de représentation que pour les autres commissions de la Communauté de communes) et ouverte aux élus communautaires mais également municipaux selon la volonté des communes. Cette commission assure le suivi des dossiers eau et assainissement. Elle propose les orientations et délibérations au conseil communautaire, qui devient l'organe décisionnel pour ce qui concerne ces deux compétences.

- La Commune constitue un comité communal de suivi, composé de représentants de la commune et de la Communauté de communes. Ce comité se réunit autant de fois que de besoin, et au minimum deux fois par an. Il permet :

- le suivi annuel et l'ajustement du Programme Pluriannuel d'Investissement,
- la mise en œuvre du PPI en cohérence avec les projets de la commune,
- le suivi et l'ajustement des conventions lorsqu'elles existent,
- l'établissement et le suivi du budget,
- la définition des tarifs annuels pour l'eau et l'assainissement,
- la présentation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service (bilan de l'année écoulée et prévisions de l'année suivante).

La Communauté de communes Côte de Penthièvre s'engage à rembourser les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition, à son profit, des services mis à disposition, telles qu'elles apparaissent dans le(s) budget(s) annexe(s) de la collectivité et au vu des états récapitulatif du temps de travail. La Communauté de Communes Côte de Penthièvre s'engage à rembourser les charges d'investissement, telles qu'elles apparaissent dans la comptabilité de la commune au titre des opérations sous mandat.

La Communauté de communes Côte de Penthièvre s'engage à souscrire toutes polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exercice de la compétence assainissement collectif tant en matière de dommage aux biens que de responsabilité civile. Ces polices couvriront les risques liés aux missions assurées par les services communaux.

Le Conseil Municipal, à la majorité (11 abstentions et 2 contre) approuve les conventions de mise à disposition de services communaux au profit de la communauté de Communes Côtes de Penthièvre et autorise Mme le Maire à signer deux conventions.

Prévisions Budgétaires 2012. Budget Général de la Commune. Décision Modificative Budgétaire 2012-3.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abonder le chapitre 012 comme suit :

Chapitre 022-Article 022 (dépenses imprévues) : - 20.000 €

Chapitre 012-Article 64111 (rémunérations des titulaires) : + 20.000 €.

Prévisions Budgétaires 2012. Budget Annexe du Port de Plaisance d'Erquy-Centre. Décision Modificative Budgétaire 2012-2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abonder le chapitre 012 comme suit :

Chapitre 022-Article 022 (dépenses imprévues) : - 2.000 €

Chapitre 011- Article 6063 (dépenses entretien et petit équipement) : - 4.100 €

Chapitre 012- Article 64111 (rémunération des titulaires) : 8.100 €

Chapitre 013-Article 6419 (remboursement du Budget Général en recettes) : + 2.000 €

Prévisions Budgétaires 2012. Budget annexe de la cuisine centrale. Décision Modificative Budgétaire 2012-2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abonder le chapitre 011 comme suit :

Chapitre 002-Article 022 (dépenses imprévues) : - 1.307 €

Chapitre 011-Article 60623 (Alimentation) : + 1.307 €

Tarifs 2013 d' Eau Potable et d'Assainissement. Tarif binomial et montant des surtaxes communales. Avis de la commission des Finances du 10-12-2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux suivants à compter du 1^{er} janvier 2013, la date de prise en charge du tarif binomial comprenant la part fermière imputée au titre de l'exploitation du service et les surtaxes communales imputées au titre de la compétence d'équipement.

Tarifs 2013 d' Eau Potable et d'Assainissement

Évolution / N-1	EAU POTABLE						EAUX USÉES					
	Prime fixe			Tarif m ³			Prime fixe			Tarif m ³		
	Arrondi à 2 décimales			Arrondi à 4 décimales			Arrondi à 2 décimales			Arrondi à 3 décimales		
	Binôme	Véolia	Erquy	Binôme	Véolia	Erquy	Binôme	Véolia	Erquy	Binôme	Véolia	Erquy
Pour 120 m ³	-11,05%	3,62%	-20,83%	0,00%	3,64%	-3,31%	1,30%	3,17%	0,33%	1,29%	3,19%	-0,13%
Tranches												
1 30	35,58	16,58	19	0,98	0,3855	0,5945	37,48	13,02	24,46	1,883	0,821	1,062
31 100	35,58	16,58	19	0,98	0,3855	0,5945	37,48	13,02	24,46	1,883	0,821	1,062
101 200	35,58	16,58	19	0,98	0,484	0,496	37,48	13,02	24,46	1,883	0,821	1,062
201 500	35,58	16,58	19	0,98	0,484	0,496	37,48	13,02	24,46	1,889	0,821	1,068
501 1 000	35,58	16,58	19	0,98	0,5835	0,3365	37,48	13,02	24,46	1,945	0,821	1,124
1 001 2 000	35,58	16,58	19	0,98	0,682	0,238	37,48	13,02	24,46	1,945	0,821	1,124
2 001 6 000	35,58	16,58	19	0,98	0,5659	0,2241	37,48	13,02	24,46	1,97	0,821	1,149
6 001 12 000	35,58	16,58	19	0,98	0,5659	0,2241	37,48	13,02	24,46	1,97	0,821	1,149
12 001 20 000	35,58	16,58	19	0,98	0,4197	0,2303	37,48	13,02	24,46	1,97	0,821	1,149
20 001 24 000	35,58	16,58	19	0,98	0,4197	0,2303	37,48	13,02	24,46	1,996	0,821	1,175
24 001 48 000	35,58	16,58	19	0,98	0,4197	0,2303	37,48	13,02	24,46	1,996	0,821	1,175
48 001 100 000	35,58	16,58	19	0,98	0,4197	0,2303	37,48	13,02	24,46	1,996	0,821	1,175
100 001 200 000	35,58	16,58	19	0,98	0,4197	0,2303	37,48	13,02	24,46	2,074	0,821	1,253

Conseil Municipal du 29 janvier 2013

Prévisions budgétaires 2013 - Inscription conservatoires au Budget Général - Décision conservatoire dans l'attente du budget définitif - Abondement de l'opération 12 (acquisitions foncières) à 300.000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) accepte d'actionner au titre de l'exercice budgétaire 2013, le dispositif conservatoire des inscriptions prévisionnelles

prévu par l'article L.1612-1 du CGCT dans la limite légale du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2012) ce qui détermine une enveloppe budgétaire conservatoire de 725.948,25€, l'opération 012 intitulée « Réserves Foncières » est prioritaire sans préjudices des inscriptions subsidiaires imputées au bénéfice des autres opérations. La répartition s'établit comme suit :

Requalification de la rue des Moulins, de la rue de Plaine Garenne et de la rue de Lourtauais - Validation de l'Avant-Projet (AVP) - Lancement de la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions) approuve l'Avant-Projet programmé et le DCE (Dossier de Consultation des entreprises) au titre de la requalification des aménagements d'accueil touristique du Cap d'Erquy et la rénovation du réseau d'eau pluviale, au droit de la rue des Moulins pour un montant total HT de 668.678,00€

Rénovation partielle de l'école primaire Joseph Erbel - Validation du projet (PRO) - Lancement de la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de restauration de l'école pour un montant prévisionnel HT de 227.689,08€ et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions du Conseil Général (contrat de territoire 2010-2015) et autres partenaires susceptibles d'être associés au financement de la rénovation sur la base du programme arrêté à la somme de 685.111€.

Port de plaisance du centre, partie nouveau port - Réhabilitation de 34 mouillages - Validation de l'Avant-Projet (AVP) - Lancement de la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant-Projet programme et le DCE pour un montant H.T.de 41.550,00 €

Installation de panneaux lumineux d'information - Lancement de la consultation des fournisseurs.

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions) approuve le lancement du marché de fournitures afin d'installer 2 panneaux lumineux d'information en centre-ville (au niveau de la poste) et boulevard de la mer (La Vieille Echaussée) et d'installer un 3e panneau éventuellement en 2014 aux Hôpitaux (carrefour des rues de Clairville et de Saint-Michel) pour une estimation de 26.312 € TTC (tranche ferme pour 2 panneaux en 2013) et 13.156€ TTC (tranche conditionnelle pour un 3e panneau en 2014).

Suppression du Budget annexe de la Zone Artisanale - Dernière opération comptable enregistrée en 2010.

L'ensemble des opérations comptables ayant été clôturé en 2010, le budget annexe de la zone Artisanale des Jeannettes n'a plus vocation à être utilisé pour de nouvelles opérations comptables. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve sa suppression.

Suppression du Budget annexe du lotissement de la Ville Ory - Dernière opération comptable enregistrée en 2011.

L'ensemble des opérations comptables ayant été clôturé en 2011, le budget annexe du lotissement de La Ville Ory n'a plus vocation à être utilisé pour de nouvelles opérations comptables. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve sa suppression.

Imputation d'une facture en section d'Investissement - Montant Unitaire inférieur au seuil minimum d'affectation - Unité physique du matériel et rattachement en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'imputer en investissement les achats suivants :

- Une réparation de porte coulissante au centre nautique, pour un montant TTC de 1.699,90€ (fournisseur : SARL SORT d'Erquy).
- Une réparation de porte coulissante aux tennis couverts, pour un montant TTC de 675,74€ (fournisseur SARL SORT d'Erquy).

Fourrière animale à vocation départementale - Nouveau contrat de prestations avec la SA Chenil Service - Année 2013 et ultérieures dans la limite de trois reconductions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du contrat de prestations de services publics intitulé « Capture, Ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, Ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de fourrière animale » comprenant la formule 24h/24h et 7j/7j. La cotisation annuelle est de 1,027€ par habitant soit 3.952,92€ HT (4.727,69€ TTC) pour l'année 2013. le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Voyages scolaires à finalité pédagogique - Dotation unitaire individuelle - Année budgétaire 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 40€ par an et par élève domicilié sur la commune d'Erquy et scolarisé jus-qu'en classe de 3e le montant individuel de la dotation unitaire 2013 accordée au titre des voyages scolaires à vocation pédagogique quel que soit le statut juridique des établissements fréquentés.

Acquisition foncière par la Commune d'Erquy - Objet : aménagement d'un poste de refoulement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession à la commune pour l'aménagement d'un poste de refoulement au lieu-dit Le Vaubourdonnet / rue de la Marhatte, la parcelle cadastré Section F 1454 d'une superficie de 63 m² au prix de 4€ le m² soit 252€.

Déclassement et aliénation d'une surface accessoire à la voirie communale - Acquisition et classement au domaine public d'une surface privative - Dispense d'enquête publique en vertu de l'article L.143-3 du CVR - Transaction sans permutation de voies ancienne et nouvelle - Simple échange foncier de surfaces accessoires - Rue des Terre Neuvas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de procéder par simple échange foncier au déclassement d'une section de voie communale désaffectée (Section AC 1068 d'une superficie de 37 m²) et au classement au domaine public com-munal d'une surface privative destinée à la voirie (Section AC 1067 d'une superficie de 31 m²).

**Acquisition foncière par la Commune d'Erquy -
Objet : régularisation d'alignement de voirie - Rue de
Bellevent.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée à l'origine Section C 1400 pour une superficie de 17 m² à classer dans le Domaine Public Communal.

**Régularisation foncière de délaissés de voirie - Cession
foncière à titre gracieux de 9 parcelles à la Commune -
Classement dans le domaine public - Rue du clos Neuf,
rue de la Paix, rue des Côtiers, rue des Prés Biards,
rue de la Paix.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition par la commune de 8 parcelles à classer dans le domaine public communal (rue du Clos Neuf : sections AH 291, AC 359, AC 756 ; rue de la Paix : section AH 292 ; rue des Côtiers : section AI 599 et 600 ; rue des Prés Biards : section A 1647 et 1649) et 1 parcelle à intégrer dans le domaine privé communal, rue de la Paix, section AH 290.

**Lotissement « Résidence Notre-Dame » route des
Ponts Perrin - Convention de remise des installations
d'éclairage public dans le domaine syndical du SDE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention de remise des installations d'Éclairage Public dans le domaine syndical du SDE (Syndicat Départemental d'Électrification).

**Opération cap Sports, Cap culture 2013 - Petites
vacances : février, Pâques et Toussaint - Opérations
hebdomadaires permanentes : année civile 2013.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de prendre en charge le coût unitaire total de chaque opération « Cap Sports, Cap Culture » à concurrence d'un montant de 6.000€ pour l'ensemble des petites vacances scolaires 2013 et de recruter au maximum de 9 animateurs « Caps sports, Cap culture » rémunérés à la vacation.

**Rémunération des saisonniers 2013 autres que ALSH
(Accueil de Loisirs Sans Hébergement).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la grille de rémunération et l'affectation des saisonniers comme suit :

Rémunération des agents saisonniers, animation sportive (Cap Armor), régisseurs saisonniers (campings municipaux, ports de plaisance, tennis municipaux), agents saisonniers (entretiens des bâtiments communaux, campings municipaux, portage des repas, cuisine centrale, balayage voirie, espaces verts, police municipaux.

Effectif juillet août : mini 42 Equivalent Temps Plein, maximum 47 Equivalent Temps Plein. Affectation à déterminer, et indice Majoré IM309 à IM 315, 10 % de congés payés en sus.

Hors effectifs Accueil de Loisirs (délibération séparée.

**Rémunérations des moniteurs majeurs 2013 ALSH
(Accueil de Loisirs Sans Hébergement).**

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la grille de rémunération et l'affectation des saisonniers comme suit : BAFA Stagiaire, stage pratique validé ou en instance, Indice de rémunération 1, Indice brut 297, IM 309. BAFA Breveté, adjoint d'animation 2^{ème} classe, Indice de rémunération 2, Indice brut 299, IM 311. Surveillant de baignade ou Assistant Sanitaire, Indice de Rémunération 3, Indice brut 310, IM 313. Adjoint de Direction Diplômé BAFD, Indice de rémunération 4, Indice 318, IM 314.

Rémunération des moniteurs mineurs 2013 ALSH.

Le Conseil, à l'unanimité accepte la rémunération des moniteurs mineurs en tenant compte des prescriptions spéciales prévues par le code du travail.

Moniteur mineur âgé de 16 ans révolus et ayant une formation de BAFA en cours, Indice de rémunération brut 297, IM309.

**Rémunération des agents saisonniers 2013 -
Versement d'une indemnité compensatrice au titre
des dimanches et jours fériés ouvrés dans le cadre du
cycle hebdomadaire de travail.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde le bénéfice d'une indemnité complémentaire aux agents saisonniers exerçant leur activité le dimanche dans le cadre ordinaire de leur cycle de travail.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services
public - Service communal d'Alimentation en Eau
potable - Exercice fonctionnel 2011.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité enregistre le rapport annuel sur le prix et la qualité du service communal d'Alimentation en Eau Potable établi par la Direction Départementale au titre de l'exercice 2011 dans le cadre de sa mission de contrôle de la délégation de service (Compagnie fermière : VEOLIA EAU). Ce rapport est disponible en mairie.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services
publics - Service communal d'Assainissement en Eaux
Usées - Exercice fonctionnel 2011.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité enregistre le rapport annuel sur le prix et la qualité du service communal d'Assainissement en Eaux usées établi par la Direction Départementale au titre de l'exercice 2011 dans le cadre de sa mission de contrôle de la délégation de service (Compagnie fermière : VEOLIA EAU). Ce rapport est disponible en mairie.

UNE AMBITION LÉGITIME

Il y a 25 ans nous pouvions lire dans la revue officielle de la Mairie d'Erquy ces quelques lignes sous la plume de l'adjoint chargé des affaires portuaires :

« ...Fabriqué par tranches modestes, le port d'Erquy est cependant le premier port du département des côtes du nord. Il est indispensable, pour le département et la Bretagne, que les travaux d'aménagement soient poursuivis afin qu'il devienne d'une importance comparable à l'un des nombreux ports de la côte sud de notre région.

Les atouts sont sérieux

- Depuis deux ans son budget est excédentaire.
- 90 bateaux empruntent ce port.
- 20 bateaux de Dahouët, Saint Cast, voire Granville et Saint Malo viennent y débarquer leur pêche.
- Une vingtaine de jeunes patrons sont prêts à changer leurs outils de travail pour aller plus loin et améliorer la pêche. Malheureusement, aucun développement n'est possible dans un port à échouage. Ils ont pourtant la volonté et la compétence.
- Partant de ces atouts sérieux, il serait hautement souhaitable de créer un port en eau profonde pour accueillir des bateaux de quatre mètres de tirant d'eau permettant ainsi le développement de la flottille et créant des emplois pour Erquy et la région voisine.
- Une concertation avec l'ensemble des marins d'Erquy autour du Maire a fait apparaître, à l'unanimité, une orientation vers le projet de construction d'un môle de 700 mètres au niveau des trois pierres entre les cotes moins trois et moins cinq des cartes marines.

Ce nouveau port pourrait abriter jusqu'à mille bateaux (pêche et plaisance).

«Telle doit être l'ambition légitime de notre cité.»

Depuis cet article paru en 1988, qu'est devenue cette ambition légitime ? Qui s'est engagé pour soutenir ce projet ? Chacun peut s'interroger...

Certes notre port départemental s'est un peu transformé, mais chacun d'entre nous peut mesurer l'écart entre les ambitions présentées ci-dessus et les réalisations...Des choix ont donc été faits, à différents échelons, les décideurs ont pris leurs responsabilités, de grosses sommes d'argent ont été dépensées, et voilà où nous en sommes :

- Une trentaine de bateaux côtiers empruntent le port.
- Une grande partie des navires hauturiers débarquent leur pêche ailleurs.
- La plaisance ne peut se développer davantage compte tenu du manque d'aménagement, de confort et surtout d'abri.
- Le centre nautique n'est pas abrité et l'accès au plan d'eau demeure dangereux.

Cette situation est préjudiciable au développement de notre commune, et si elle peut satisfaire certains, il est incontestable qu'elle ne permettra pas de répondre aux ambitions qui sont les nôtres et qui conditionnent notre avenir.

Aujourd'hui le port d'Erquy ne répond pas totalement aux besoins exprimés par le consortium Ailes Marines pour la base de maintenance du futur parc éolien. Le cas d'Erquy n'est pas unique, chacun des trois ports pressentis doit effectuer des travaux importants pour satisfaire aux besoins du futur opérateur.

Y.HAMON, M.CAILLIBOTTE, L. LE GUEN,
N. REYMOND, P. PELAN, J.P. LOLIVE

<http://erquy-avenir-partage.blogspot.com>

CHRONIQUE LITTÉRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE



Certaines n'avaient jamais vu la mer :
Julie Otsuka ; éd. Phébus

Dans ce très court roman, Julie Otsuka exhume l'histoire de ces femmes japonaises qui, au début du XX^e siècle ont pris la mer pour rejoindre la côte ouest des États-Unis, la tête pleine de rêves. Elles partent, le plus souvent pour échapper à la misère, et épouser un homme qu'elles ne connaissent que par leurs lettres, en Californie. Hélas, elles vont au-devant de grandes désillusions et la vie qui les attend est loin d'être ce qu'elles avaient espéré : des maris souvent brutaux, qui leur ont menti sur leur situation pour les faire venir, un travail dur, aux champs ou comme domestique, des enfants qui n'auront d'autres soucis que de gommer les traces de leur origine pour s'intégrer à la société américaine... Une vie de tourments et de douleurs pour la plupart de ces femmes qui seront déportées durant la seconde guerre mondiale et sombreront dans l'oubli. L'auteur rend un bel hommage à ces exilées qui ont vécu humblement, discrètement et toujours dans l'ombre, souffrant en silence ; elle leur redonne une voix. Et puis, il y a le style de Julie Otsuka, déconcertant au premier abord, il interpelle le lecteur et le séduit très vite : le narrateur est un « nous » collectif, une voix forte, qui donne un sentiment de solidarité entre ces femmes ; bien que la situation de chacune soit particulière, on peut parler de destin commun. Les phrases sont courtes et s'enchaînent comme une litanie, l'écriture est poétique, sobre. Un livre à découvrir, tant pour ce qu'il nous dit que pour son écriture si singulière et son procédé narratif original.



Nina Volkovitch, t. 1 : La lignée :
Carole Trébor ; éd. Gulf Stream

Moscou, 1948. Nina, 14 ans, a cessé de grandir suite à un traumatisme de guerre puis elle voit sa mère se faire arrêter et condamner au goulag pour propagande antisoviétique : responsable d'un musée, elle s'est élevée contre l'idéologie du parti en défendant des artistes occidentaux. Nina est conduite dans un orphelinat pour filles de traîtres à Karkievo ; les jeunes filles y subissent un lavage de cerveau et une éducation vouant un culte au petit père des peuples. Mais suivant le dernier conseil de sa mère, elle planifie son évasion et retourne à Moscou, grâce à des indices disséminés tout au long du chemin. Très vite elle s'aperçoit qu'elle est recherchée non seulement en tant que fugitive mais surtout parce qu'un secret plane autour de son identité, lié à son père (dissident échappé à Paris), secret qui la rend puissante mais la menace en même temps : elle posséderait certains pouvoirs... Un roman d'aventures inscrit dans un contexte historique et politique fort bien rendu, une URSS où le soupçon et la peur règnent en maître. Pour autant, Nina fera des rencontres déterminantes et qui l'aideront dans son parcours. Le récit est très entraînant grâce aux nombreux rebondissements, il crée aussi chez le lecteur une attente, une curiosité imprévue car l'histoire prend un tour que l'on n'attendait pas : la fuite de l'orphelinat et l'esquive des sbires du régime se muent finalement en quête identitaire qui devrait prendre toute son ampleur dans le second tome. Dès 13 ans.

<http://bibliotheque.erquy.fr>

SECOURS CATHOLIQUE

Le partenariat : une synergie

Soutien, compréhension et aide, écoute et ouverture voilà l'action du Secours Catholique. Un vrai partenariat en faveur de «Personnes en difficulté». Quelque soit l'origine de la démarche, confiance et confidentialité sont de rigueur.

Prendre le temps avec la personne d'analyser la situation pour lui apporter l'aide adéquate ou la diriger vers le meilleur interlocuteur, que celle-ci nécessite une démarche en urgence ou à plus ou moins long terme.

L'équipe du Secours Catholique est ainsi amenée à agir, seule ou avec le concours d'autres associations, ou en concertation avec le CCAS et ses correspondants départementaux.



L'équipe du Secours Catholique.

Une équipe efficace

Restent les actions spécifiques du Secours Catholique.

Ecoute, pédagogie, mise en confiance et recherche de la responsabilisation en sont les maîtres mots et à ce sujet il importe de bien comprendre l'importance du cadre pour le travail de l'équipe : le local et le profil des bénévoles.

Le lundi, de 14h à 17h30 accueil au local

Dépôt de vêtements pour le vestiaire, écoute et concertation, analyse des aides possibles, des interventions à réaliser, et du suivi des actions en cours (coordination).

Les vêtements sont donnés contre une participation souvent symbolique aux visiteurs. Enregistrement des dons et aides divers offerts par des visiteurs.

Le jeudi transport avec le minibus communal et des



Les bénévoles à pied d'oeuvre.

bénévoles de l'association vers les Restos du Cœur à Malignon.

Un jardin a été créé il y a 5 ans. Le matériel indispensable a été acheté, une équipe de spécialistes a été constituée sous la direction d'Yvonne, entourant des néophytes pour les former. Chacun peut cultiver une parcelle qui lui est attribuée. Légumes ou fleurs. Et il reste des parcelles disponibles ...

Chaque mercredi, de 9 heures à 11 heures 30

Accueil et petit déjeuner, accompagnement scolaire (7 enfants cette année), atelier de travaux manuels. Concernant l'accompagnement scolaire des mercredis, chaque bénévole aide en priorité à la préparation des devoirs programmés pour les jours suivants.

Deux journées «Portes Ouvertes» au printemps et en automne et une grande braderie d'été en août sont organisées chaque année, les recettes sont destinées aux aides de toute sorte, alimentaires, factures impayées, dossiers administratifs, ... etc.

Ponctuellement des manifestations conviviales sont organisées (muguet, crêpes, potée, ...).

Dans le cadre des campagnes nationales du Secours Catholique, l'équipe d'ERQUY contribue comme il se doit à l'action humanitaire internationale de «Caritas-France».

Remerciements à l'équipe de bénévoles : Yvonne, Jean, Annette, Françoise, Soeur Marie, Jacqueline, Odette, Armand, Marie-Claude, Jacques, Henri, Bernadette, Marie-Claude, Marie-Thérèse Au sein de ce groupe la notion de hiérarchie n'existe pas mais il n'en demeure pas moins que chacun y a sa spécialité (coordination, finances, ateliers divers, jardin, communication, ...).

Cependant à ce sujet il devient crucial de penser à un apport de bonnes volontés, de nouveaux responsables, prêts à venir renforcer l'équipe actuelle. Ils seront chaleureusement accueillis.

Il convient enfin et surtout de remercier toutes les personnes, d'Erquy ou de passage, depuis Madame le Maire jusqu'au touriste anonyme qui apportent leur soutien et leur confiance à l'équipe, et ce sous quelque forme que ce soit.

Bernadette LAITHIER

Conseillère municipale déléguée



Jardin communautaire.